

SALON-DE-PROVENCE



AUTHENTICITÉ ET SON ART DE VIVRE PROVENÇAL



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

AUTOROUTE

Accès direct à l'A7 (Autoroute du Soleil)
et à l'A54

TRAIN

Gare ferroviaire en cœur de ville
reliant Marseille, Avignon ou encore Arles
30 min de la Gare d'Aix-en-Provence TGV

AÉROPORT

30 min de l'aéroport Marseille Provence



AU CŒUR DE LA PROVENCE

Située entre les Alpilles et le Luberon dans le département des Bouches-du-Rhône, Salon-de-Provence offre un mélange unique de traditions provençales et de modernité.

Beaucoup de charme pour cette ville dynamique au centre pittoresque, réputée pour ses marchés colorés et animés. En constante évolution démographique depuis de nombreuses années, la ville dispose de nombreuses commodités (commerces de bouche, crèches, écoles de la maternelle à l'enseignement supérieur, centres de santé et hôpital, etc.) et d'un réseau de transports pratique au quotidien. Pour les amoureux de la nature, la ville offre de magnifiques espaces verts où se ressourcer, flâner ou pratiquer de nombreuses activités sportives. Les événements culturels et festifs et le tissu associatif dense de la ville participent à son animation tout au long de l'année.

« Laissez-vous charmer
par le doux parfum
de la Provence. »



UNE DOUCEUR DE VIVRE

Salon-de-Provence saura vous séduire par son authenticité et son art de vivre provençal. Venez découvrir ce lieu de vie unique et laissez-vous charmer par le doux parfum de la Provence.

Salon de Provence bénéficie d'un climat méditerranéen, avec des étés ensoleillés et des hivers doux. La région offre également un paysage typique du Sud, avec ses champs de lavande, ses oliveraies et ses vignobles.





UN ENVIRONNEMENT PRIVILÉGIÉ



LE **PARC**
DE LA **DÎME**

UN ÉCRIN DE NATURE
À DEUX PAS
DU CENTRE-VILLE



Villas du T4 au T5

Appartements du T2 au T4

Terrasses & jardins privatifs
Résidence sécurisée
Parking privatif
Parc arboré, calme & verdoyant



Votre adresse d'exception au cœur d'une nature préservée

Dans ce nouveau quartier arboré, calme et verdoyant se dessine une résidence intimiste et parfaitement intégrée dans son environnement grâce à son architecture moderne. Plusieurs villas aux surfaces généreuses s'élèvent aux abords du parc, bénéficiant chacune de son jardin privatif. Un cadre idéal pour profiter en toute quiétude de la nature, à deux pas du centre-ville.





VIVRE LA LUMIÈRE & LES VOLUMES

DES PRESTATIONS RAFFINÉES POUR SUBLIMER VOTRE INTÉRIEUR

Entre élégance, confort et sécurité, chaque habitation, appartement comme villa, présente des prestations de qualité pour votre confort et votre bien-être.

Les volumes intérieurs bénéficient d'une lumière naturelle exceptionnelle, mettant en valeur l'aménagement de chaque intérieur. Tous disposent de menuiseries en aluminium ou PVC et de volants roulants électriques, pour une isolation thermique et phonique performante.



▲ Appartement T3, chambre

DES PRESTATIONS DE QUALITÉ

Terrasses jusqu'à 64 m²

Jardins jusqu'à 75 m²

Carrelage PORCELANOSA

Salle de bain avec sanitaires et
faïences PORCELANOSA

Cuisine aménagée en option

VOTRE
AMÉNAGEMENT
SUR-MESURE
EN OPTION



Appartement T3, salon & terrasse ▲

RT
2012



Villa, salon & terrasse en rez de jardin ▲

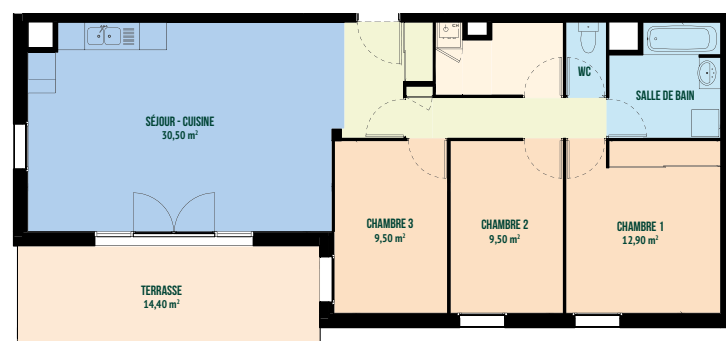


PORCELANOSA®
CARRELAGE • SALLE DE BAINS • CUISINE

SIGNE NOS INTÉRIEURS

Soucieux de la cohérence de nos démarches, nous vous proposons un partenariat autour d'un concept global : conseils en aménagement intérieur, suivi personnalisé et valorisation d'une offre Porcelanosa® entièrement modulable, de la salle de bain à la cuisine en passant par les sols et les murs.

Appartement T4 n°A 008



Villa T4 n°11

1^{er} étage ►

▼ Rez-de-chaussée





LOI PINEL

Le dispositif fiscal qui vous permet de réduire vos impôts*

Le dispositif PINEL est mis en place par le législateur afin d'orienter l'épargne privée vers la construction de logements dans des secteurs prioritaires.

1 | Le dispositif PINEL : jusqu'à 21 % de réduction d'impôt

Fixée pour la fin 2024, la disparition du dispositif Pinel se fera progressivement : en 2023, l'avantage fiscal passera de 12 % de l'investissement à 10,5 % pour une location sur 6 ans, de 18 % à 15 % pour 9 ans et de 21 % à 17,5 % pour 12 ans. En 2024, les taux tomberont encore un peu plus bas : à 9 % pour un engagement de location de 6 ans, 12 % pour 9 ans et 14 % pour 12 ans.

2 | La Location ⁽¹⁾

Le bien acquis à travers le dispositif PINEL doit être loué en respectant les conditions suivantes :

- location du bien sur la période d'engagement : 6, 9 ou 12 ans
- location en qualité de résidence principale du locataire
- location non meublée
- définition du montant du loyer en fonction des plafonds, fixés par décret, selon les zones préétablies.

(1) Le non respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales. *Conditions applicables jusqu'au 31 décembre 2024



UNE RÉALISATION SIGNÉE



04 67 71 40 40
www.premierepierre.fr